

**Produire avec
le bocage !**



La gazette du bocage

Journal du Parc
Février 2025



Les brèves



Une maison du Parc agrandie dans un site d'exception

Depuis 2015, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, le Pays de Mormal et la commune de Maroilles travaillent en partenariat à la valorisation patrimoniale et touristique de l'ancien site abbatial de Maroilles.

Après plus de 2 ans de travaux, la Maison du Parc située cour de l'Abbaye à Maroilles, accueille l'ensemble de l'équipe technique et fait la part belle à la découverte du bocage (expositions, documentation).

Elle se veut exemplaire à plus d'un titre en alliant réhabilitation du patrimoine et architecture contemporaine, en optant pour un mode de chauffage durable (chaudière bois énergie, issu du bocage), en utilisant des isolants biosourcés pour gagner en efficacité énergétique, en accueillant la biodiversité (pose de nichoir, gîte...)

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi

9h-12h/14h-17h

Le vendredi

9h-12h/14h-16h

Office intercommunal du tourisme en juillet et août

Du lundi au samedi

9h-12h/14h-18h

Fermeture annuelle entre Noël et Nouvel an

Maison du Parc naturel régional de l'Avesnois, 4 cour de l'Abbaye -
59550 Maroilles - 03 27 77 51 60 - contact@parc-naturel-avesnois.fr



Près de 60 km de haie plantés en 2023-2024

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'investit dans la préservation du bocage existant, mais aussi dans la plantation de linéaires de haies ou d'arbres pour renforcer le maillage bocager.

Différents dispositifs permettent aux agriculteurs de bénéficier d'un accompagnement et de financements selon leur projet.

Chaque année, le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les exploitants agricoles du territoire désireux de planter arbres et arbustes sur leurs parcelles. Cet accompagnement se traduit par une aide au montage de dossiers, des visites de terrain, des conseils sur le choix des essences, par l'organisation de chantiers participatifs avec les élèves des lycées agricoles du territoire...

Au total, en 2023, 58 000 arbustes, 429 arbres fruitiers, 1 872 arbres bocagers ont été plantés sur terrain agricole. A travers cette démarche, le Parc naturel régional de l'Avesnois souhaite favoriser la plantation de haies, de pré-vergers et d'arbres têtards permettant de préserver nos paysages, la biodiversité



locale et contribuer à limiter les risques d'érosion, de ruissellement et d'inondation.

Cet hiver 2024, 900 arbres fruitiers et 29 km de haie devraient également être plantés.

Vous êtes agriculteur ou propriétaire de terrain agricole en Avesnois et vous souhaitez planter des arbres et arbustes bocagers, contactez Stéphane Marache, Conseiller en plantation ou Jérémy Trannoy Assistant d'études Bocage-prairies au 03 27 77 51 62 ou contact@parc-naturel-avesnois.fr

Édito

Depuis longtemps, et encore plus en tant que Président, je parcours le territoire, rencontre ses élus, ses acteurs associatifs et socioprofessionnels : mon mandat est d'une grande richesse !

En ce début d'année 2025, nous avons choisi de parler d'agriculture, tant cette activité est essentielle pour notre territoire. Plus précisément, nous avons ciblé l'agroécologie : c'est l'agriculture sur laquelle nous misons aujourd'hui et demain. Car c'est une agriculture qui permet à la fois de nous nourrir et aussi de préserver les sols, l'eau, la faune et la flore, essentiels à notre vie sur terre. C'est donc une agriculture durable qui rend de multiples services, elle doit absolument être rémunérée à sa juste valeur.

Nous vous invitons à y contribuer, à nos côtés. **Manger local est un acte citoyen !**
Bonne lecture.



Benoît Wacat
Président du Parc naturel régional de l'Avesnois.



Près de chez vous

La vallée de la Sambre

Un nouveau site Natura 2000

L'Union européenne a demandé à la France de créer un site Natura 2000 pour préserver la Loche d'étang.

La Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*), poisson de la Directive Habitat Faune Flore est une espèce menacée, qui affectionne les eaux calmes des étangs, mares, fossés et rivières à court lent et fond sablo-vaseux. En effet, celle-ci a des mœurs nocturnes et reste enfouie en journée dans la vase. La population de Loche d'étang de la Sambre représente l'un des derniers bastions de la région Hauts-de-France, d'où l'importance de sa préservation. Au niveau paysager, le site se caractérise par la présence de bocages et de prairies humides, permettant donc la présence d'une flore variée typique des zones humides.

Ce site, classé en 2023, s'étend sur 1 785 hectares et concerne 10 communes : Landrecies, Maroilles, Locquignol, Noyelles-sur-Sambre, Sassegnies, Berlaimont, Leval, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Pont-sur-Sambre.

Connaître pour mieux agir

Des études écologiques et socio-économiques seront réalisées à compter du printemps 2025 pour en apprendre davantage sur ce site à la richesse exceptionnelle. Si vous y êtes propriétaire nous vous invitons à permettre l'accès à vos parcelles afin d'étudier, le plus exhaustivement possible, ce nouveau périmètre.

A l'issue de ces études en 2026, le Parc, en charge de l'animation de la concertation, mettra autour de la table tous les usagers



La vallée de la Sambre à Maroilles

Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre

Les sites Natura 2000 du Parc naturel régional de l'Avesnois
MARS 2024

Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers

Forêts, bocage, étangs de Thiérache

Vallée de la Sambre

Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor

Cours d'eau principaux Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois



Sites Natura 2000 | Inventaire National du Patrimoine Naturel, 2023
Cours d'eau principaux | Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2023
Occupation du sol | CC-BY 2021, GeoPortail, 2023
Fond topographique | SCAN 10000, © IGN, 2022
Réalisation du SMPNRA | Copie et reproduction interdites

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois compte désormais 5 sites Natura 2000, c'est dire si notre territoire accueille une biodiversité rare, à protéger !

(chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...) afin de définir les enjeux, les objectifs et le programme d'actions, basé sur le volontariat et la conciliation.

Ce projet est soutenu par l'Union Européenne et la Région Hauts-de-France ; le comité de pilotage est présidé par Dominique Quizin, maire de Maroilles.

Si vous souhaitez découvrir le site, vous pouvez le traverser en empruntant le chemin de halage ; vous longerez la Sambre et pourrez observer les prairies humides de chaque côté.



La Loche d'étang

Natura 2000, c'est quoi ?

L'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 30 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde.

Ce réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites : des Zones de Protection Spéciales (ZPS) en faveur des oiseaux sauvages et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) en faveur des espèces et habitats naturels d'intérêts communautaires.

En Avesnois on compte 5 sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional de l'Avesnois.

- **Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et plaine alluviale de la Sambre** - 987 hectares
 - **Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor** - 1 710 hectares
 - **Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers** - 244 hectares
 - **Forêts, bocage, étangs de Thiérache** - 8 144 hectares
 - **Vallée de la Sambre** - 1 785 hectares
- Ils sont gérés par un Comité de pilotage composé d'élus et de représentants d'usagers du territoire.

Pour en savoir plus sur les sites Natura 2000 en Avesnois : parc-naturel-avesnois.fr

Contact :
fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com

Transition agroécologique

Produire avec le bocage

La transition agroécologique, c'est un concept dont on entend de plus en plus parler. Mais de quoi parle-t-on exactement ? Si l'on s'en tient à la définition donnée par le ministère de l'agriculture, l'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Pourquoi c'est important ?

Tout simplement parce que notre santé et notre bien-être dépendent de la qualité de notre environnement. Les prairies, les haies, les mares, les cours d'eau contribuent à l'équilibre de nos écosystèmes. En incitant financièrement à leur protection, nous encourageons des pratiques respectueuses de l'environnement.

En Avesnois, on a la chance d'avoir un bocage qui offre de nombreuses ressources pour les exploitations. Le Parc travaille au quotidien avec ses partenaires pour aider les éleveurs à tirer profit du bocage dans leurs systèmes d'exploitation. Différents dispositifs d'accompagnement sont proposés : des aides à la plantation de haie et d'arbres fruitiers, des contrats rémunérateurs en échange de bonnes pratiques, le développement de l'agriculture bio, le développement des circuits courts, le programme prairies, le Plan Alimentaire Territorial... on vous explique tout !

La haie, une alliée précieuse

Au-delà de son intérêt paysager, le maillage bocager présente des fonctions multiples, primordiales à l'équilibre de l'espace rural, y compris pour les productions agricoles (nourriture des troupeaux, protection contre les intempéries, lutte contre l'érosion des sols, production de bois énergie).

80 % du linéaire de haie est aujourd'hui classé dans les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). C'est le fruit d'un travail de concertation avec tous les élus et agriculteurs du territoire, animé par le Parc de l'Avesnois.

L'enjeu de la démarche n'est pas de figer le bocage mais de concilier le maintien d'un maillage bocager avec l'évolution des pratiques agricoles.

L'arrachage est autorisé par la commune s'il est justifié et assorti de mesures de replantation. Cette démarche permet également de sensibiliser les exploitants à la nécessité d'informer les communes lorsqu'ils souhaitent réaménager leur parcellaire.



Au-delà de la mise en place de la démarche de concertation, les services du Parc proposent une assistance technique aux acteurs locaux (exploitants agricoles, communes, aménageurs...), une aide lors des déclarations préalables en cas d'arrachage de haies, l'élaboration de schémas de plantations pour la compensation, la demande de subventions pour l'entretien.

Contact :
michael.leseine@parc-naturel-avesnois.com

Valoriser l'énergie du bocage !

La haie est aussi une ressource énergétique locale, renouvelable et durable. Elle peut être source de revenu pour les agriculteurs. L'équipe du Parc accompagne tous les porteurs de projet qui souhaitent installer une chaufferie au bois déchiqueté. A ce jour, 68 chaudières bois-énergie sont en service en Avesnois, valorisant ainsi 600 km de haies.

Contact :
antoine.gai@parc-naturel-avesnois.com

L'herbe : à consommer sur place !

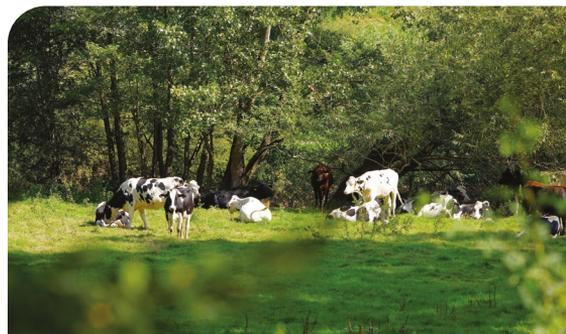


Financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et animée par le Parc de l'Avesnois, Patur'ajuste a pour vocation de soutenir les agriculteurs souhaitant valoriser les prairies par le pâturage, ce dispositif s'inscrit dans le programme prairies animé par le Parc. Les éleveurs sont amenés à réfléchir sur les liens entre leur troupeau, leurs prairies et les pratiques qu'ils mettent en œuvre. Par exemple reconnaître l'importance de la fertilité des sols dans un système et mettre en place des pratiques adaptées (placage de l'herbe, utilisation d'un fumier carboné, ...) se reposer sur la haie en complément de fourrage durant toute la saison de pâturage et plus particulièrement pendant la sécheresse...

Les exploitations suivies sont très variées, en agriculture conventionnelle ou en bio, en élevage tout à l'herbe, en « herbe-maïs » ou en polyculture-élevage. A ce jour, les techniciens du Parc et leurs partenaires, accompagnent une cinquantaine d'exploitants.

Tous sont animés par une même volonté : valoriser les prairies naturelles !

Contact :
jeremy.trannoy@parc-naturel-avesnois.com



Concilier performance économique et environnementale

Animées par le Parc en partenariat avec la Chambre d'agriculture et Bio en Hauts-de-France, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles volontaires qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale, en contrepartie d'une indemnisation annuelle pendant une période de 5 ans. Elle correspond aux coûts supplémentaires et aux manques à gagner par la mise en œuvre de ces pratiques agro-environnementales. A titre d'exemple, les agriculteurs mettent en place des retards de fauche des prairies pour préserver la biodiversité, réduisent leurs traitements phytosanitaires pour améliorer la qualité de l'eau,...

Les MAEC sont mobilisées pour répondre aux enjeux tels que la préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des sols ou de la lutte contre le

changement climatique.

En Avesnois, en 2023 et 2024, 152 agriculteurs se sont engagés dans des MAEC pour la contractualisation de plus de 10 600 ha de surfaces agricoles.

Contact :

guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com



Expérimentation à Etrœungt

Les techniciens du Parc de l'Avesnois s'appuient sur tous les dispositifs existants pour mettre en place des actions de préservation et de maintien du bocage.

Dernier en date : les Paiements pour Services Environnementaux (PSE). Ce dispositif d'aide proposé par le ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'Agence de l'eau Artois Picardie est en phase d'expérimentation. Le Parc de l'Avesnois s'est porté candidat pour l'expérimenter dès 2020.

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

Les PSE consistent à rémunérer les agriculteurs qui préservent, restaurent ou améliorent les services rendus par le bocage.

En Avesnois des exemples concrets existent déjà : 19 agriculteurs exploitants sur la commune d'Etrœungt se sont lancés dans cette démarche, ce qui représente 2 163 hectares de surfaces agricoles, 476 km de haie engagés dans une gestion durable.

Les Paiements pour Services Environnementaux représentent l'opportunité d'allier économie et écologie. En soutenant ceux qui préservent notre planète, nous investissons dans un avenir plus sain et durable pour tous.

Contact :

raphael.semin@parc-naturel-avesnois.com



Un label haie, pour mieux la préserver

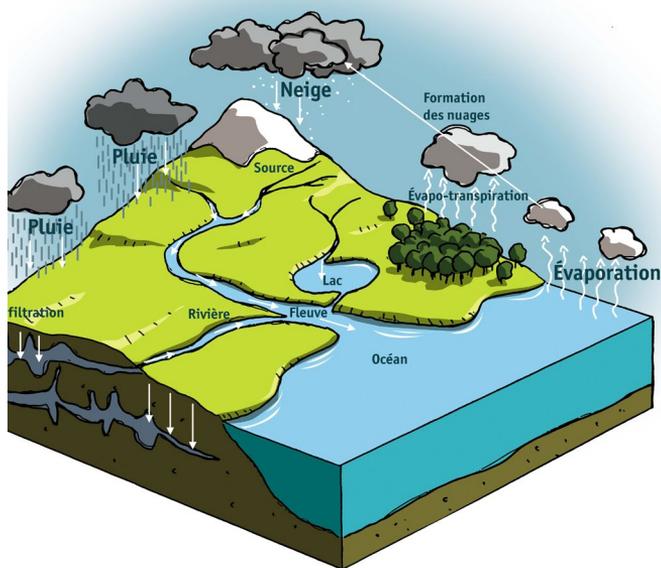
Ce label piloté par le Réseau Haie définit pour la première fois, avec précision, les principes de gestion durable des haies. Traduits en indicateurs de certification, ils guident l'apprentissage et l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. En certifiant ces pratiques vertueuses, le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques qu'il rend à la société.

Plus d'infos sur : labelhaie.fr

Soutenir une agriculture qui préserve notre eau

Rencontre avec Paul Raoult, Président du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du Nord [SIDEN-SIAN-NOREADE]

Le cycle de l'eau



Aujourd'hui, l'eau potable coule de notre robinet, certains l'utilisent sans «se soucier», d'autres la préservent ayant déjà pris conscience que l'eau est un or bleu, précieux et rare.

Nous avons échangé sur le sujet de la préservation de l'eau avec Paul Raoult, Président du SIDEN-SIAN et de ses Régies Noréade Eau et Assainissement.

Selon lui la situation est très préoccupante et il est urgent d'agir pour préserver la quantité et la qualité de l'eau : aujourd'hui tous les captages produisent une eau potable, mais tous sont sous la pression de pesticides et leurs métabolites, et des autres micro polluants.

L'enjeu est donc de protéger les zones de captage.

«Il est ici hors de question de stigmatiser les agriculteurs du territoire qui travaillent avec les moyens qu'on leur donne. Ils utilisent des produits autorisés, je le répète.»

Co financées par l'Agence de l'eau, des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau étendues sur de larges zones du territoire du Parc, ont motivé des agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques et ont permis d'obtenir des résultats positifs et de diminuer le taux de nitrates de manière significative. Il faut poursuivre dans ce sens dans le cadre des Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE).

«Nous devons travailler avec les agriculteurs et les indemniser pour le service rendu. En aucun cas le revenu des agriculteurs, engagés dans la préservation de l'eau, ne doit diminuer. Cela nous coûtera collectivement toujours moins cher que de construire des usines pour retraiter l'eau.»

Des mesures urgentes doivent être engagées.

«Pourquoi ne pas « sacrifier » les zones de captage, comme nous le faisons pour protéger la biodiversité avec le dispositif Natura 2000 par exemple.

Nous devons aussi accompagner les agriculteurs à développer de nouvelles pratiques sur les aires d'alimentation de captage.»

Une action foncière pourrait aussi être une solution.

«Les opérateurs privés ou publics pourraient acheter des terrains sur les zones de captage et proposer des baux environnementaux, comme cela se fait déjà pour la préservation d'espaces naturels. C'est un travail de longue haleine que nous devons mener en accord avec les agriculteurs. Il nous faut agir rapidement, car c'est un enjeu de société, tant d'un point de vue sanitaire que d'un point de vue économique»

Certains diront que l'on peut traiter l'eau. «C'est vrai, la technologie existe, mais le coût est exorbitant, ce qui engendrerait une explosion du prix de l'eau.»

Manger local, un acte citoyen !



Consommer local, bio, c'est être acteur de son alimentation en créant du lien avec les producteurs, c'est encourager une économie locale créatrice d'emploi, c'est réduire l'impact environnemental et favoriser les produits frais et de saison.

Pour aider les producteurs à vendre en circuits-courts, le Parc développe des filières de distribution. En 2008, il a créé le réseau des Boutiques de l'Avesnois®, puis celui des Restaurateurs de l'Avesnois® en 2012 et les Marchés de l'Avesnois® en 2019. Ces réseaux facilitent l'approvisionnement local pour les consommateurs et créent des débouchés pour les agriculteurs. Plus de 100

producteurs en vente directe, sur les 140 que compte le territoire, fournissent ou vendent régulièrement leurs produits via ces réseaux du Parc.

Le réseau des Boutiques de l'Avesnois® compte 12 espaces de vente.

Les 7 Restaurateurs de l'Avesnois® engagés dans ce collectif travaillent et subliment les produits locaux dans le but de vous faire partager les saveurs de nos terroirs.

Le petit dernier, le réseau des Marchés de l'Avesnois® se compose de 9 marchés de producteurs locaux, parfois avec 100 % de produits bio. C'est le lieu idéal pour trouver des produits

locaux, des légumes et des fruits de saison, des produits laitiers, des plats cuisinés, des produits de la ruche, de la viande et pour rencontrer les producteurs.

Des réseaux créateurs de liens. Ces réseaux dynamiques et novateurs, où le terroir s'exprime avec goût, ne cessent de séduire. Espaces de vie et de rencontre, ils favorisent le développement de l'économie de proximité et renforcent le lien social en milieu rural.

Retrouvez la liste des Boutiques, Restaurateurs et Marchés de l'Avesnois sur :
parc-naturel-avesnois.fr

Contact :
annie.troin@parc-naturel-avesnois.com

Rapprocher producteurs et consommateurs

C'est l'objectif du Plan Alimentaire Territorial [PAT] Sambre-Avesnois coordonné par le Parc de l'Avesnois ! Il s'agit de **rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités et les consommateurs** afin de développer une agriculture plus durable et de préserver le bocage. Concrètement cela se traduit par des actions auprès de différents publics.

Des ateliers de sensibilisation sont menés par l'association «Les Sens du Goût» dans des établissements scolaires pour former et outiller le personnel encadrant des cantines afin qu'ensuite il puisse proposer des temps d'animation autour de l'alimentation aux enfants. Le PAT Sambre Avesnois a aussi permis de faire découvrir le



monde de l'élevage aux élèves de primaire du territoire. Plus de 100 classes se sont rendues dans des fermes de l'Avesnois du réseau pédagogique « Savoir vert ». L'objectif est de reconnecter les élèves au monde agricole et de les sensibiliser aux produits de saison et aux circuits courts.

Un travail plus technique a été mené avec les élus des communes



pour faciliter l'approvisionnement des produits locaux dans les repas quotidiens des enfants : rédaction des marchés publics, relation entre les producteurs locaux et les entreprises de restauration collective pour faciliter l'approvisionnement de produits locaux et durables dans la confection des repas.

Contact :
philippe.lesage@parc-naturel-avesnois.com

Tous, planteurs engagés !

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'investit dans la préservation du bocage et encourage, à travers de multiples actions, la plantation de linéaires de haies ou d'arbres pour renforcer le maillage bocager et maintenir notre cadre de vie.

Habitant de l'Avesnois, vous souhaitez participer à la préservation du bocage et améliorer votre cadre de vie, différentes actions sont faites pour vous !

Plantons le décor



PLANTONS LE DÉCOR
Espaces naturels régionaux

espaces naturels régionaux

COMMANDE GROUPEE
arbres, arbustes, fruitiers
Variétés potagères

2024
2025

www.plantonsledecor.fr
Découvrez, apprenez, commandez !

Une opération régionale initiée et financée par ENR et mise en œuvre par les communes.

Vous souhaitez en savoir plus sur cette opération ?
Commandez en ligne sur www.plantonsledecor.fr
avant le 30/01/2025 pour une livraison le 31/01/2025 (pour savoir le 02/02/2025) pour une livraison le 15/03/2025 (pour l'usage commercial - Cas de l'association - 50505 MARCOT) Du Parc de la Sire - Chemin rural de la Craie - 59500 *

Avec l'incontournable opération régionale « Plantons le décor » pilotée par Espaces naturels régionaux, deux fois par an [septembre et janvier] les habitants de l'Avesnois ont la possibilité de commander des arbres, arbustes et graines potagères d'essences locales à moindre coût. C'est simple et pratique !

RDV sur le site internet plantonsledecor.fr Commandes avant le 5 février 2025.

Sauvez les arbres fruitiers de vos villages

D'autres opérations plus spécifiques sont aussi proposées comme « Sauvez les arbres fruitiers de vos villages ». Chaque année, le Parc de l'Avesnois choisit quelques villages et lance un appel aux habitants pour commander des arbres aux essences très locales et historiquement présentes sur ces communes. Une belle façon de sauvegarder le patrimoine fruitier de chaque commune et de manger des fruits très, très locaux !



A vos perches, prêts, plantez

Chaque année une commande groupée gratuite de 1 000 perches de saule (branches de 3,2 m de long) pour en faire des arbres têtards (le saule à la capacité de se régénérer à partir d'un fragment de branche) est mise en place. Ces plançons sont offerts par la commune de Le Quesnoy à la suite de la taille de saules têtards situés dans les remparts. L'objectif de cette opération est de renouveler et de restaurer le patrimoine des saules têtards de l'Avesnois en forte régression sur le territoire. Ces saules têtards fourniront à terme du bois de chauffage et offriront un intérêt écologique et paysager.

Ils sont des habitats privilégiés pour une faune diversifiée dont la Chouette chevêche, la Chauve-souris, le Rougequeue à front blanc ou la Sittelle torchepot. Cette action s'adresse à tous les habitants du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.



Contact : stephane.marache@parc-naturel-avesnois.com

Planter et après ?

Vous avez planté des arbres fruitiers dans votre jardin. C'est une belle étape.

Comment les entretenir ?

Les techniciens du Parc dispensent, à l'automne et en hiver, des sessions de formation à la taille d'arbres fruitiers. Ces formations sont gratuites et ouvertes à tous : taille de pommiers « haute-tige » conduits en gobelet, taille d'entretien de pommiers « haute-tige », taille de fruitiers palissés...

Comment valoriser ma production ?

Vos arbres ont grandi et produisent de nombreux kilos de fruits. Pour valoriser les fruits et réduire le gaspillage alimentaire, le Parc propose les « Pressées Avesnoises ». En partenariat avec l'association les « Croqueurs de pommes », les techniciens du Parc organisent, courant octobre, 3 journées participatives de pressage. Vous venez avec vos pommes et/ou poires [entre 20 et 200 kg maxi] et vous repartez avec votre propre jus mis en bouteille et pasteurisé. De quoi vous régaler tout l'hiver !

Retrouvez toutes les dates et informations sur parc-naturel-avesnois.fr

Faire ensemble...

COMieux : pour une mobilité sans frontière

Lancé il y a un an, COMieux est une formation à l'éco-conduite avec un double objectif : faire des économies de carburant et réduire son empreinte carbone.

Proposée aux collectivités et entreprises de l'Avesnois, les premiers boîtiers COMieux ont été installés en janvier 2024 sur les véhicules personnels des salariés de la carrière de Dompierre-sur-Helpe.

Cette démarche est une solution clé en main pour nourrir la politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Aujourd'hui 11 communautés sont créées sur le territoire :

à l'Agglomération Maubeuge Val-de-Sambre, à la mairie de Maubeuge, aux Carrières de Bettrechies, à l'hôpital de Le Quesnoy, au GIP Réussir en Sambre... soit plus de 120 utilisateurs qui parcourent au total 170 000 km par mois. En plus des économies réalisées, les éco-conducteurs gagnent des COpoints qu'ils peuvent dépenser localement chez des commerçants partenaires.

Aujourd'hui, ce projet innovant est inscrit dans le projet Interreg Cross4Mobility et va être déployé de l'autre côté de la frontière tout en poursuivant son implantation sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois, avec notamment son déploiement très prochainement au sein de l'entreprise Renault à Maubeuge.

Vous êtes salarié, chef d'entreprise, ce projet vous intéresse, contactez-nous : marc.grzemski@parc-naturel-avesnois.com ou 03 27 21 49 56

interreg 
Union européenne
France - Wallonie - Vlaanderen
CROSS4MOBILITY



Installation de boîtiers à la carrière de Dompierre-sur-Helpe



La charte du Parc 2025-2040, où en sommes-nous ?

Les travaux autour du renouvellement de la charte du Parc suivent leurs cours. Après des ateliers de travail avec les élus et partenaires du territoire, après le recueil d'idées auprès des habitants de l'Atelier citoyens, la charte du Parc a été rédigée collectivement. Les grandes ambitions pour le territoire sont fixées.

La charte est soumise à avis auprès de divers organismes qui transmettent leurs remarques et suggestions.

Cet été, l'équipe du Parc a accueilli la Fédération nationale des Parcs et le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN), ils ont rendu un avis positif !

Début 2025, la charte du Parc de l'Avesnois sera présentée aux habitants à travers une enquête publique, l'occasion pour chacun de découvrir la charte, d'exprimer son point de vue et de faire part de ses remarques.

Contact : valerie.dubois@parc-naturel-avesnois.com

Un programme pour prévenir le risque d'inondations



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est un dispositif qui doit programmer techniquement et financièrement la mise en œuvre de solutions face aux risques d'inondations sur le territoire du bassin versant de la Sambre, qui s'étend de Rejet de Beaulieu à Jeumont.

C'est le Parc naturel régional, porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE de la Sambre), qui coordonne cette mission. L'objectif est de réduire la fragilité du territoire face aux crues et coulées de boues. Le PAPI est le fruit d'un travail partenarial pour analyser, comprendre, identifier, anticiper les débordements et ruissellements.

Si on connaît relativement bien les secteurs impactés régulièrement, il est indispensable de se projeter sur les secteurs susceptibles de l'être plus rarement, lors d'événements exceptionnels et potentiellement graves.

Il ne faut pas se mentir, il n'existe pas de solution miracle, ni de risque zéro, même si notre territoire est relativement résilient. Le bocage avec ses haies et ses prairies humides, joue un rôle d'éponge qu'il nous

faut absolument conserver et renforcer.

Toutefois des aménagements complémentaires sont en projet. Ils viendront conforter l'existant pour réduire le risque. Il conviendra aussi d'organiser des exercices de gestion de crise, pour apprendre à mieux coordonner les actions lorsque les inondations impactent notre territoire et ses habitants et à se préparer aux potentielles catastrophes.

A terme, l'enjeu est de réduire les conséquences des inondations sur nos vies, les biens, les activités économiques et l'environnement.



Contact :

luc.girardot@parc-naturel-avesnois.com

Une rencontre

Les pieds sur terre...



Je suis partie à la rencontre d'Antoine et Marjorie, gérants de la Boutique de l'Avesnois « Les Pieds sur terre » à Fourmies.

De retour sur leur terre natale, il y a 4 ans, ils ouvrent leur boutique avec comme objectif de créer des emplois et de faire quelque chose de différent, avec du sens.

4 ans après, c'est un pari réussi !

La boutique s'étend sur 190 m² dédiés au bio et bio local et emploie 5 personnes. C'est une supérette de centre-ville qui fait du bien.

Avec les 6 000 références qui garnissent les rayons, c'est la garantie d'y trouver tout ce dont on a besoin. On y retrouve les produits de plus de 60 producteurs du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois : du pain, de la viande, du miel, des fruits et légumes, des produits laitiers, des jus, de la bière...

Antoine aime à le répéter, ses produits sont souvent moins chers qu'en grande surface, notamment les fruits et légumes venus des maraîchers de l'Avesnois, mais aussi certains produits laitiers locaux.

Au-delà du magasin, Antoine et Marjorie souhaitent créer du lien. Ils organisent des ateliers gratuits au sein même de la Boutique. Dernier en date, réaliser sa propre limonade et repartir avec la recette, pour encourager au bien manger et au fait maison. Ils ont

même mis en place un partenariat avec un brocanteur du coin, qui propose de la vaisselle de seconde main, là aussi un vrai succès !

En partenariat avec la ville de Fourmies, ils fournissent des goûters bio et locaux aux enfants qui fréquentent les centres de loisirs, pour les éduquer au goût.

En mai 2023, le magasin « Les Pieds sur terre » a intégré le réseau du Parc les « Boutiques de l'Avesnois » pour mettre en avant les produits ultra locaux. C'est un beau signe de reconnaissance.

Et depuis mars 2024, la boutique a rejoint le réseau COMieux et accepte les paiements en COpoints gagnés par les éco-conducteurs.

Hélène



Biodiversité

Le Rougequeue à front blanc

Vous avez peut-être déjà eu la chance d'observer ce petit oiseau chanteur coloré et frétilant. Avec sa poitrine orangée, sa gorge noire, son front blanc et ses parties supérieures ardoisées, le mâle rougequeue à front blanc ne passe pas inaperçu !

Le Rougequeue à front blanc est un passereau migrateur qui passe l'hiver en Afrique tropicale et revient en Europe en avril pour se reproduire et nicher. Assez discret, il fréquente les forêts claires de feuillus, les bosquets, les allées pourvues de vieux arbres mais aussi les parcs, les vergers et les arbres têtards du bocage. Cavernicole, ce petit oiseau niche dans des cavités, mais il s'est également adapté aux constructions humaines comme les cabanons de jardins, les tas de bois ou les trous de murs. Il pourra même occuper un nichoir disposé à son attention dans votre jardin, pour peu que celui-ci soit suffisamment arboré et lui offre tant le gîte que le couvert. Insectivore, il se nourrit principalement d'insectes terrestres, de larves mais aussi d'araignées et chasse ses proies depuis un perchoir, une branche, une clôture ou un piquet.

À l'échelle régionale, ce rougequeue est en déclin continu depuis le milieu du vingtième siècle, son aire de répartition se contractant sur l'Avesnois qui possède une responsabilité certaine dans la conservation de cette espèce patrimoniale. Si le recul de l'élevage et du bocage lui est défavorable, les sécheresses répétées sur ses sites d'hivernage au Sahel constituent une menace encore plus préoccupante.



C'est pourquoi les techniciens du Parc travaillent à sa préservation en partenariat avec le monde agricole, par le biais notamment de dispositifs de contractualisation telles les Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC), qui rétribuent les exploitants pour le maintien d'infrastructures agroécologiques (haies, mares) dans leurs parcelles, ou par des opérations de plantations.

Des inventaires naturalistes, réalisés dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), permettent de préciser sa répartition à l'échelle du territoire.

Contact :
eric.penet@parc-naturel-avesnois.com

L'Abeille noire, une espèce de chez nous !



L'Abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) est une sous-espèce de l'abeille mellifère qui est localisée dans toute l'Europe de l'ouest, mais « notre » abeille noire est particulière : la population du sud-Hainaut / Avesnois constitue une lignée évolutive originale : la « Chimay-Valenciennes ». Elle est parfaitement adaptée à notre territoire, notamment à nos hivers parfois longs et nos printemps pluvieux.

Comme tous les butineurs, l'abeille noire souffre d'un appauvrissement des ressources mellifères du fait d'une dégradation de notre environnement. Dans le même temps, elle souffre aussi de l'importation

croissante d'essaims d'abeilles non locales. Le Parc de l'Avesnois et les associations apicoles locales travaillent au maintien de l'Abeille noire en Avesnois.

En 2021 et 2022 une étude génétique sur plus de 300 ruches situées sur la partie sud du Parc a été menée. Ces analyses ont conclu à une présence forte de la génétique de l'Abeille noire native, et ce grâce au travail d'un réseau d'apiculteurs passionnés et investis depuis des décennies dans la sauvegarde de cette espèce.

Aujourd'hui, du Favril à Etrœungt, là où le patrimoine génétique est encore bien conservé, il convient de travailler à sa sauvegarde.

Une demande de financement a été déposée auprès du Fonds vert 2025 afin de mettre à jour les analyses génétiques, soutenir les associations apicoles et les apiculteurs engagés dans la préservation de ce patrimoine génétique et de faire un état des lieux de la réglementation relative à la protection de cette sous-espèce locale.

Et moi que puis-je faire pour préserver l'abeille noire et les butineurs de manière plus large ?

En jardinant au naturel ! Pour cela je bannis les produits phytosanitaires de mon jardin. Je plante des fleurs mellifères où les abeilles pourront venir se nourrir en venant chercher du pollen ou du nectar. Je pose un gîte à insectes pour accueillir toute la faune pollinisatrice sauvage (papillons, perce-oreilles, coccinelles, chrysopes...).

Je plante des arbres et arbustes d'essences locales via le dispositif Plantons de décor.



Si l'apiculture m'intéresse

Je souhaite avoir mes propres ruches, produire mon miel ? Comment je m'y prends ?

Je ne me lance surtout pas seul et je contacte l'une des associations apicoles du territoire, elles sont composées d'apiculteurs passionnés et prêts à me guider dans cette belle aventure ! Il sera plus facile de se procurer des colonies d'Abeilles noires et de participer ainsi à leur sauvegarde sur le territoire.

Les associations du territoire à contacter :
La Station de Fécondation Abeille Noire de Mormal
La Mouche Avesnoise
Le Rucher École du Quercitain
Le Syndicat Apicole de la Vallée de l'Ecaillon

Contact :
dominique.pamart@parc-naturel-avesnois.com

Comment lutter contre le Frelon à pattes jaunes

Le Frelon à pattes jaunes «*Vespa velutina nigrithorax*» a été identifié en France vers 2004.

En Avesnois, on note une présence importante du frelon à pattes jaunes depuis 4 ans. Se nourrissant essentiellement d'insectes, il exerce une pression importante en fin d'été sur les ruches. Les apiculteurs du territoire cherchent donc à lutter contre ce prédateur. A ce jour, il n'y a pas de règles nationales dans la prise en charge de la destruction des nids. Le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité s'emparer de la lutte contre le Frelon à pattes jaunes et a obtenu un financement dans le cadre du fonds vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires).

Après avoir proposé au printemps 2024 des ateliers de sensibilisation au piégeage sélectif à destination des apiculteurs du territoire près de 400 pièges sélectifs ont été installés. L'automne a été consacré à la destruction des nids, avec plus de 150 prises en charge.

Comment reconnaître un Frelon à pattes jaunes ?

Cet insecte, classé espèce exotique envahissante au code de l'environnement (article L411-6), mesure entre 2 et 3 cm.

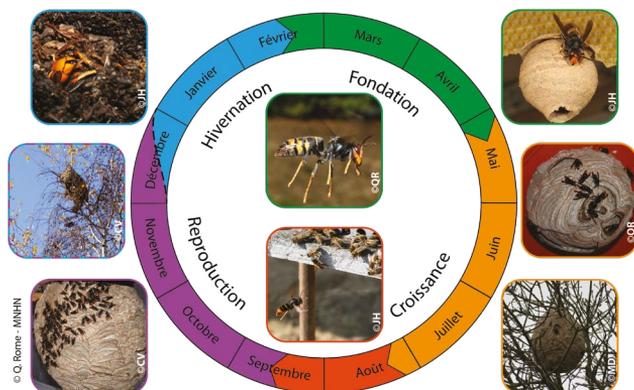


Il a un corps sombre doté d'une tête et d'une bande abdominale orangées. Les extrémités de ses pattes sont jaunes, d'où son nom.

Il se nourrit de pollen, de nectar, de fruits et d'insectes. Il est souvent confondu avec le frelon européen qui, en comparaison, a un abdomen jaune vif avec des bandes noires et

des pattes marrons et est légèrement plus grand que le frelon à pattes jaunes.

Cycle biologique de *Vespa velutina* en France



Les couleurs de contour des photos correspondent à celles des différentes périodes du cycle (d'après Rome et al., 2013 ; photos : JH = J. Haxaire, MD = M. Duret, QR = Q. Rome, CV = C. Villemant).

Au printemps : piégeage sélectif

Dans le but de capturer les futures reines de Frelon à pattes jaunes, trop de pratiques de piégeages employées sont néfastes pour nos écosystèmes car ils détruisent de nombreux insectes bénéfiques. C'est pourquoi, le Parc a proposé des ateliers pour tester des pièges sélectifs adaptés. Toutes les associations apicoles du territoire ont immédiatement répondu présentes et près de 100 apiculteurs se sont mobilisés pour suivre le protocole de saisies de données de piégeage. Au total, 391 pièges ont été installés sur les ruchers du territoire.



A l'automne : destruction des nids

La régulation de la population de Frelon à pattes jaunes passe également par la destruction des nids.

Le Parc a organisé une campagne de prise en charge de destruction des nids. Sur déclaration des habitants ou des apiculteurs relais, plus de 150 nids ont été détruits par des professionnels sélectionnés sur la base d'un cahier des charges respectant le plan de lutte régional mis en place en Hauts-de-France (DREAL, ARB, FREDON). Ces interventions ont été rendues possibles grâce au financement Fonds vert octroyé au Parc de l'Avesnois par l'État.

Ces deux opérations devraient être renouvelées en 2025, sous réserve de l'obtention des financements.

Pour tout renseignement :
dominique.pamart@parc-naturel-avesnois.com
Par téléphone : 03 27 14 90 86

Randonnée

Guide médiateur nature

Avec plus de 1 000 km de chemin de randonnée sur le territoire, se promener, s'évader et découvrir l'Avesnois, c'est facile, particulièrement avec l'application Visorando qui recense tous les chemins.

Toutefois, si l'on souhaite sortir des sentiers battus, il existe une dizaine de guides médiateurs nature marqués « Valeurs Parc » qui aiment partager leurs secrets pour une découverte immersive et singulière.



Dernièrement, Florian ANDRE et Thomas MAZOUNI, animateurs nature à la Maison du bocage de Sains du Nord, ont été labellisés guide médiateur nature « Valeurs Parc » par le Parc de l'Avesnois. Je suis allée à la rencontre de Thomas, animateur depuis 2021.

Amoureux de l'Avesnois et de ses richesses naturelles, il est intarissable quand il parle de « son » territoire. A travers les sorties nature qu'il propose il cherche à partager sa passion, à faire découvrir le monde méconnu des araignées, des libellules, des crapauds, mais aussi la flore. Au cœur du bocage, il vous contera aussi l'histoire et la richesse des arbres têtards ou celle des oiseaux qui s'y cachent. Être reconnu guide nature « Valeurs Parc », c'est pour Thomas une reconnaissance. C'est aussi appartenir à un réseau pour échanger et créer du lien avec d'autres « amoureux » de l'Avesnois. C'est enfin être ambassadeur du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Hélène

Ouverte au public d'avril à octobre, la Maison du bocage de Sains du Nord est un lieu dédié à la faune et la flore de l'Avesnois. Avec ses nombreux jardins, ses vergers, sa mare, son musée sur le bocage et ses nombreux ateliers créatifs, elle accueille gratuitement des groupes scolaires de la maternelle au lycée. Elle est bien entendu aussi ouverte au grand public. Retrouvez plus d'info sur www.ville-sainsdunord.fr, rubrique «services» ou sur le facebook de la Maison du bocage.

Valeurs Parc

«Valeurs Parc» est une marque collective attribuée par les Parcs, sur la base d'une démarche contractuelle, aux professionnels de leur territoire qui satisfont le niveau d'exigence requis. Elle concerne aussi bien les produits agricoles que les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques...



Valeurs Parc c'est quoi ?

- Une marque collective dans le cadre d'un engagement volontaire et mutuel entre Parcs et entreprises
- Une marque porteuse des valeurs des Parcs : attachement au territoire, forte dimension humaine et sociale, préservation et valorisation des patrimoines
- Des outils marketing et de communication
- Un réseau de plus de 2 000 entreprises bénéficiaires de la marque sur une cinquantaine de Parcs



Le jardin des plantes médicinales, Maison du bocage de Sains du Nord



Parcours à la découverte des insectes, Maison du bocage de Sains du Nord

Abonnez-vous

Recevez gratuitement la Gazette du bocage chez vous !

Le journal du Parc naturel régional de l'Avesnois est édité deux fois par an. Vous êtes sensible à nos actions, à l'environnement qui vous entoure, vous souhaitez en savoir plus sur la faune et la flore de l'Avesnois, alors abonnez-vous gratuitement à la Gazette du bocage. Pour cela, rien de plus simple, envoyez votre nom et vos coordonnées postales par mail à l'adresse contact@parc-naturel-avesnois.fr. C'est gratuit et sans engagement.

Suivez aussi toute l'actualité du Parc sur facebook : Parc naturel Régional de l'Avesnois

Agenda

Samedi 15 février

Sains-du-Nord- 14h30- Maison du Bocage

Taille de formation des poiriers « haute-tige »

Au verger communal derrière la Maison du Bocage

Animateur : PNRA - Inscription avant le 12 février - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62

Samedi 22 février

Wargnies-le-Grand - 14 h30 (Parking de la Zone d'activité de la vallée de l'Aunelle)

Initiation à la taille de formation de pommiers « haute-tige » conduits en gobelet

Animateur : PNRA - Inscription avant le 19 février - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62

Samedi 1^{er} mars

Maroilles - Hangar communal - Cour de l'Abbaye

Maubeuge - Ferme du zoo- Chemin rural de la Croix De 9h à 12h

Livraison des graines potagères, arbres et arbustes commandés dans le cadre de l'opération « Plantons le décor ». Commande via le site www.plantonsledecor.fr - Date limite des commandes fixée au 5 février. Animateur : PNRA

Mercredi 5 mars

Sains-du-Nord- De 9h à 16h30 - Maison du Bocage (prévoir son pique-nique)

Stage de greffes sur table

Apprenez les techniques de base de la greffe et repartez avec vos arbres fruitiers. Matin : partie théorique en salle, après-midi : pratique. Tarifs de 35 euros à régler sur place. Chèque à l'ordre du Trésor public (correspondant à l'achat des porte-greffes et fournitures).

Animateur : CRRG - Inscription avant le 28 février - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62 (attention : 15 places disponibles)

Samedi 8 mars

Le Cateau Cambésis - 14h30 (verger des naissances- Parking de l'étang communal- Avenue des Essarts).

Taille d'entretien de pommiers « haute-tige » communaux en gobelet

Animateur : PNRA - Inscription avant le 5 mars - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62

Samedi 15 mars

Glageon - 14h30 (Parking de la Mairie de Glageon).

Initiation à la taille de formation de fruitiers «haute-tige» conduits en axe central. Animateur : PNRA - Inscription avant le 12 mars - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62

Samedi 22 mars

Maubeuge - 14h30 - (Ferme du zoo)

Initiation à la taille de fruitiers palissés et taille d'entretien de fruitiers « haute-tige » en gobelet.

Animateur : PNRA - Inscription avant le 19 mars - contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62

Vendredi 28 mars

Grand-Fayt - 14h30 - (Chez Madame BOULEAU - 37 rue de Taisnières).

Initiation à la taille d'hiver d'un poirier palissé remarquable

Les formes palissées demandent une certaine connaissance et une bonne maîtrise de la taille fruitière dite « trigemme ». Cette technique de taille vous sera enseignée ce jour-là. Animateur : PNRA/ENRX - Inscription avant le 26 mars contact@parc-naturel-avesnois.fr ou 03 27 77 51 62.



Les Marchés de l'Avesnois

Anor

Verrerie Blanche

4^{ème} samedi du mois de 9h30 à 13h

(Sauf décembre se renseigner)

Cartignies

Ferme de la Corbière

7 chemin de la Corbière

1^{er} Vendredi du mois 16h-20h

Doulers

Place Stroh

chaque samedi de 9h30 à 12h30

Felleries

Sur la Place ou au Camping

1^{er} lundi du mois 16h-20h

Féron

Sur la place - 2^{ème} dimanche du mois

10h-13h

Hon-Hergies

Site de l'ancienne Gare - Rue

Maxime Ansieau- Dernier vendredi

du mois de mars à septembre

16h30-20h30

(dates variables d'octobre à décembre, se renseigner)

La Flamengrie

Rue de l'église - 4^{ème} vendredi du

mois à partir de 16h30 de mars à

octobre, excepté en août

Louvignies-Quesnoy

Place de la Mairie

1^{er} et 3^{ème} Dimanche du mois

9h-12h30

Wargnies-le-Petit

Au panier de la Tournichette

chaque 4^{ème} Jeudi du mois de 16h à

20h excepté en septembre le 4^{ème}

samedi et en décembre, le jeudi

avant Noël.



Lettre d'information du Parc naturel régional de l'Avesnois - Maison du Parc - BP 11 203 - 59550 MAROILLES - tél. : 03 27 77 51 60 - e.mail : contact@parc-naturel-avesnois.fr - Numéro ISSN : 2498-1893- Conception et conduite d'opération : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois - Coordination : Syndicat mixte du P.N.R. de l'Avesnois. Directeur de publication : Benoît Wascot - Co-directeurs de rédaction : Yvon Brunelle / Valérie Dubois - Coordinateur : Hélène Bertaux - Rédaction : Parc naturel régional de l'Avesnois - Photos : Parc naturel régional de l'Avesnois - Samuel Dhote - Pascal Meresse- Réalisation : Parc naturel régional de l'Avesnois